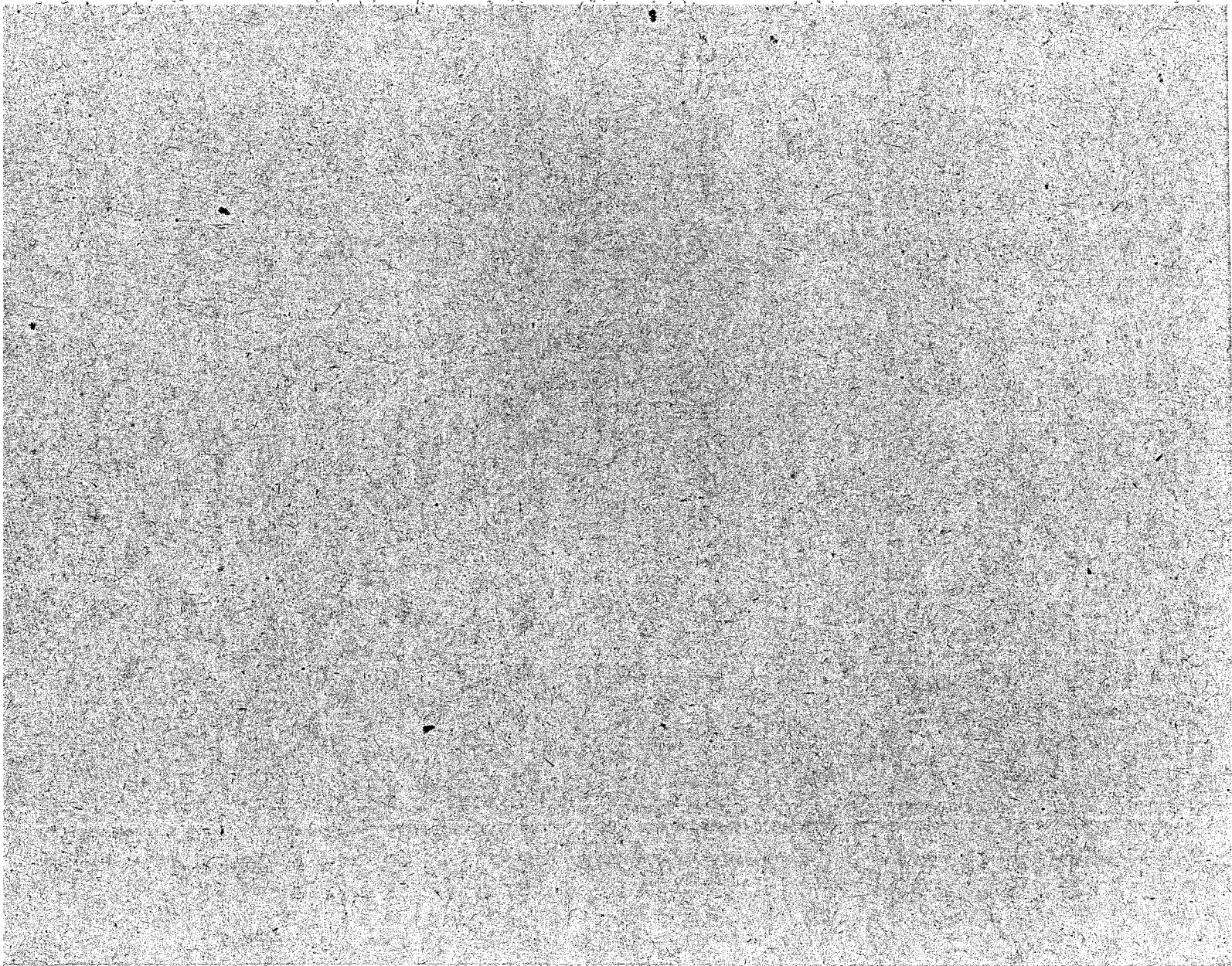


NAME
NOM

Réunion du CCEBJ n° 135

12 135





Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
James Bay Advisory Committee on the Environment

ᑭᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ

COMPTE RENDU DE LA 135^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

DATE : Le 25 février 2004

LIEU : Salle de l'Hôtel Loews Le Concorde, à Québec

PRÉSENTS : Michel Blondin, Canada
Jean Comtois, Canada
George L. Diamond, ARC
Marian Fournier, Québec
Carole Garceau, Québec
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
Claude Langlois, Canada
Pierre Moses, Québec (en lien téléphonique)
Diom Romeo Saganash, ARC, président
Denis Vandal, Québec

Marc Jetten, secrétaire exécutif

ABSENTS : Glen Cooper, ARC
Simeon Pash, membre d'office

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Jean Comtois, appuyée par Denis Vandal, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Adoption du compte rendu de la 134^e réunion
2. Suivi des actions proposées
3. Évaluation de rendement et révision de la rémunération des employés
4. Adoption du rapport annuel 2002-2003 (incluant les états financiers)
5. Adoption de la proposition budgétaire 2004-2005
6. Adoption de la proposition de plan stratégique 2004-2006
7. Autorisation à signer des chèques et effets bancaires en vue de la présidence 2004-2005
8. Processus de planification des rapports annuels
9. Commentaires sur le projet de site Internet
10. Varia
11. Prochaine réunion

1. Adoption du compte rendu de la 134^e réunion (11 décembre 2003)

Marian Fournier propose, avec l'appui de Claude Langlois, l'adoption du compte rendu de la 134^e réunion du CCEBJ tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

2. État d'avancement des dossiers

a. Approche d'affectation des terres (PATP)

Le secrétaire s'informerait au sujet des travaux du MRNFP et de l'échéancier prévu pour l'adoption du PATP.

b. Recyclage des pneus usagés

Les administrateurs locaux en environnement (ALE) ont rencontré des représentants de la Société Recyc-Québec pour discuter de l'opportunité d'implanter un programme de recyclage de pneus à la Baie James : la Société souhaite connaître le nombre et l'état des pneus usagés enfouis dans les dépôts en tranchées des communautés. Un membre du Canada se demande si cette information peut être obtenue sans visiter les sites d'enfouissement : le nombre de véhicules enregistrés dans chacune des communautés crie a déjà été fourni à Recyc-Québec.

Un membre du Canada accorde la plus haute importance aux questions entourant la gestion des matières résiduelles, en raison de leur incidence sur l'hygiène

publique des communautés : il souhaite soumettre des propositions au Comité à cet effet lors de la prochaine réunion.

c. Les objectifs de protection et de mise en valeur du milieu forestier (OPMV)

Le Sous-comité mandaté pour étudier les objectifs proposés par le MRNFP-Forêt ne s'est pas rencontré. Les commentaires devaient être présentés pour le 15 janvier 2004. Le secrétaire croit qu'il demeure possible d'obtenir, du MRNFP, les commentaires déposés par les groupes de travail conjoints des cinq communautés visées par les dispositions de l'Entente Cris-Québec sur la forêt. Le CCEBJ prendra connaissance de ces commentaires afin d'étudier, s'il y a lieu, quelles suites le MRNFP leur donnera.

Un membre du Québec croit que le CCEBJ doit faire davantage que le suivi des travaux des groupes de travail conjoints. Les membres du Sous-comité évalueront s'il demeure pertinent de commenter les propositions d'OPMV du MRNFP. Romeo Saganash se joint au Sous-comité à titre de membre de l'ARC. Un membre du Québec rappelle que l'adoption de ces objectifs se fait sur une base quinquennale.

d. Baux de terres publiques

Le président invite les membres à prendre connaissance du rapport de la Table de concertation sur l'accès au territoire ainsi que du sommaire de la rencontre du Comité de suivi afin d'en discuter à la prochaine réunion.

e. Aires protégées

Les membres prendront connaissance de la directive du Comité d'évaluation (COMEV) concernant le projet de création de cinq aires protégées sur le territoire de la Baie James. Par souci d'efficacité, les membres du CCEBJ souhaitent établir une meilleure coordination avec les comités opérationnels du régime de protection de l'environnement et du milieu social. Les directives adoptées par ces comités sont d'ordre public et doivent être acheminées rapidement, au besoin, au CCEBJ.

f. Procédure d'évaluation et d'examen des projets locaux

Le président du COFEX a accepté l'invitation du CCEBJ de se joindre aux travaux du Sous-comité. Il propose que le secrétaire exécutif du COFEX en fasse également partie. Les membres du Québec souhaitent, en sus du membre désigné, qu'une personne-ressource du gouvernement du Québec participe aux travaux du Sous-comité.

Les membres conviennent que le Sous-comité sera plus efficace en restreignant sa composition, outre le président du COFEX, à un membre par partie. Au moment opportun, le Sous-comité pourrait rencontrer des membres du COMEV,

du Comité d'examen (COMEX) ou du Comité fédéral d'examen (COFEX) afin de solliciter leur expertise sur des points précis. Le Sous-comité doit se pencher sur les modalités de financement des projets locaux, sur le processus menant à la décision de l'administrateur local et sur la pertinence d'assujettir certains types de projets locaux à la procédure d'évaluation et d'examen.

g. Coordination avec le Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Le président a rencontré son homologue du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, M. Jean-Pierre Gauthier. Ce dernier souhaiterait convenir d'un protocole pour l'étude des plans d'aménagement forestier (PAF) de façon à éviter les doublons tout en assurant le respect des obligations du CCEBJ en vertu de la CBJNQ. Le MRNFP pourrait prendre part à ce protocole. Un membre du Québec se demande si un tel protocole ne devrait pas lier les groupes de travail conjoints des communautés qui, davantage que le Conseil Cris-Québec, analysent les PAF.

Les membres approuvent le principe d'un accord concernant les modalités d'analyse des PAF. Le président poursuivra ses démarches auprès du Conseil Cris-Québec en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente.

h. Études sur les contaminants ou les effluents miniers

Les membres aimeraient obtenir la version finale de l'étude de Dewailly et Nieboer sur les contaminants chez les Cris d'Oujé-Bougoumou. Par ailleurs, ils souhaitent avoir une présentation sur les études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE), préparées par Environnement Canada, lors de la prochaine réunion.

i. Pouvoir de réglementation en matière d'eau potable

Les membres partagent l'opinion émise dans la première conclusion de l'avis juridique présenté par M^e Robert Daigneault concernant le pouvoir de réglementation des Premières nations crie sur l'eau potable en terres de catégorie 1A : celles-ci peuvent effectivement réglementer en ce domaine comme le prévoit la *Loi sur les Cris et les Naskapis (du Québec)*.

Les membres ne font pas consensus quant à la seconde conclusion de l'avis juridique concernant l'applicabilité, par défaut, du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* du Québec en terres 1A. Un membre du Québec soutient cette conclusion, car elle permet d'éviter le vide juridique appréhendé, pour les communautés crie, en matière de qualité de l'eau potable. Toutefois, des membres de l'ARC et du Canada trouvent cette partie de l'avis contestable : cela donnerait lieu à une intrusion de la province dans une compétence fédérale, soit les terres 1A de la CBJNQ. Un membre du Canada suggère que chacun consulte l'expertise juridique de sa partie et en fasse rapport au Comité. Il

propose une présentation, lors de la prochaine réunion, concernant la stratégie fédérale sur l'eau potable.

Un membre de l'ARC croit que le CCEBJ, dans une perspective de prise en charge locale, devrait promouvoir l'adoption de règlements semblables à celui d'Eastmain par les autres communautés crie. Un membre du Québec ne souscrit pas à une telle démarche : comme le règlement du Québec s'appliquerait par défaut, le CCEBJ ne devrait privilégier aucune option.

Les membres conviennent que le CCEBJ écrira aux communautés crie afin de les informer de la conclusion de l'avis juridique concernant leur pouvoir de réglementation sur l'eau potable en terres 1A. Par la même occasion, le Comité réitérera l'obligation, pour les Premières nations adoptant un règlement local, d'adhérer aux normes de qualité les plus sévères en vigueur.

3. Évaluation de rendement et révision de la rémunération des employés

Les membres entérinent la recommandation du Comité administratif concernant la révision du salaire de l'agente de secrétariat travaillant à temps partagé pour le CCEBJ et le Comité conjoint (CCCPP) : pour l'année 2004-2005, cela portera son salaire au cinquième échelon de l'échelle en vigueur pour ce poste, soit 32 640 \$. Par ailleurs, le Comité administratif est d'avis que l'évaluation de rendement de l'agente doit spécifier le ou les points desquels une amélioration sera attendue en 2004-2005.

Les membres discutent de l'évaluation de rendement du secrétaire exécutif¹. Ils répondent favorablement à la demande salariale de ce dernier pour l'année 2004-2005, soit 47 000\$.

4. Adoption du rapport annuel 2002-2003 (incluant les états financiers)

Le rapport annuel 2002-2003, incluant les états financiers, est adopté tel que modifié. Un membre de l'ARC rappelle l'importance de produire des documents en langage syllabique cri. Cette langue écrite est comprise par la majorité de la population crie du Territoire. Un membre du Québec suggère d'évaluer quels documents du CCEBJ devraient être produits en langage syllabique : les membres conviennent que le rapport annuel en est.

5. Adoption de la proposition budgétaire 2004-2005

Le Comité administratif dépose sa proposition budgétaire pour 2004-2005. Pour les postes de salaire, un membre du Canada se demande s'il est pertinent d'évaluer les

¹ Le secrétaire exécutif s'est absenté pour cette partie de la discussion.

avantages sociaux à 17% du salaire brut, le CCEBJ n'offrant pas de régime de retraite. Le secrétaire fera la vérification.

Un membre du Canada se demande pourquoi le budget du CCEBJ n'est pas indexé. Le Comité administratif prépare présentement une proposition d'indexation à l'intention du MENV. Un membre de l'ARC suggère de majorer le poste des traductions afin de tenir compte des versions à produire en langue crie. Le secrétaire croit que le montant proposé couvrira ces frais. Le budget est adopté à l'unanimité.

6. Adoption de la proposition de plan stratégique 2004-2006

Une membre de l'ARC présente la proposition de plan stratégique déposée à la réunion du 11 décembre 2003. La proposition mise sur quatre volets prioritaires : la mise à jour de la procédure du chapitre 22, l'aménagement du territoire, le processus de création d'aires protégées et la gestion intégrée des matières résiduelles. Le premier de ces volets, soit la mise à jour de la procédure d'évaluation et d'examen, occupe la portion congrue du plan proposé car les questions du savoir écologique autochtone, de l'évaluation environnementale stratégique et de l'harmonisation des processus y sont abordées.

Une membre du Québec demande pourquoi la gestion de l'eau potable ne fait pas partie du projet de plan stratégique. Selon une membre de l'ARC, la mise à jour prochaine des installations de traitement de l'eau potable de même que la mise sur pied d'un programme de certification des employés rendront ce dossier moins prioritaire. Un membre du Canada ajoute que le CCEBJ peut assurer un suivi mais n'aura vraisemblablement pas à intervenir.

En insistant sur le rôle du CCEBJ concernant la surveillance du régime de protection de l'environnement et du milieu social, un membre du Canada ne croit pas que l'élaboration du schéma d'aménagement des terres et le suivi du processus de création des aires protégées nécessitent une intervention soutenue. En revanche, il appuie une participation active du CCEBJ à la gestion des matières résiduelles sur le Territoire, dont la mise en place de programmes de recyclage. Enfin, il souhaite que le CCEBJ fasse un suivi rigoureux des impacts stratégiques et cumulatifs des projets de développement hydroélectriques et miniers.

Les membres du Québec indiquent que le processus d'adoption d'un plan stratégique avait démarré un an plus tôt : les membres du Québec et du Canada avaient alors commenté l'ébauche de plan d'action proposée par le secrétaire exécutif. A présent, il serait de rigueur de consacrer une période d'étude suffisante à la nouvelle proposition des membres de l'ARC. Par exemple, celle-ci tient-elle compte du temps requis pour commenter les projets de lois, de règlements, de politiques ou de plans tels les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) du milieu forestier ? Y propose-t-on des mesures pour améliorer la visibilité du CCEBJ ?

Les membres s'accordent sur la mise sur pied d'un sous-comité ayant pour mandat d'intégrer les commentaires sur le plan d'action de l'an dernier à la proposition actuelle de plan stratégique : le Sous-comité axera son travail sur la mise à jour de la procédure du chapitre 22, la gestion des matières résiduelles, la surveillance des projets législatifs et la visibilité du CCEBJ.

7. Autorisation à signer des chèques et effets bancaires en vue de la présidence 2004-2005

Le gouvernement du Québec n'ayant pas nommé la personne qui présidera le CCEBJ à compter du 1^{er} avril 2004, ce point est remis à la réunion suivante. En outre, le gouvernement du Canada n'a pas nommé la personne qui assumera la vice-présidence.

8. Processus de planification des rapports annuels

Les membres approuvent unanimement le processus et l'échéancier proposés par le Comité administratif pour l'élaboration du rapport annuel du CCEBJ.

9. Commentaires sur le projet de site Internet

Les membres s'accordent pour traduire les textes du projet de site Internet en langage syllabique cri.

10. Varia

Le secrétaire tentera d'obtenir de l'information sur un projet de règlement fédéral concernant la gestion de déchets nucléaires ainsi que sur les modifications récentes aux certificats d'autorisation pour le projet hydroélectrique Eastmain 1.

11. Prochaine réunion

Le CCEBJ se rencontrera à nouveau à son secrétariat, à Montréal, le 7 avril 2004.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 8 avril 2004

